



Quels sont mes droits concernant arret pour depression

Par **aur**, le **06/03/2012** à **13:02**

Bonjour,

suite au décès de ma mere il y a deux mois, je n'arrive plus a dormir, je travail en tant que responsable dans une société et avec le stress qui s'accumule j'arrive a bout, en plus ayant mon petit frere a l'etranger qui est seul c'est pire. je n'en peu plus je suis en train de faire une depression, ma question est la suivante: est ce si je me met en arret pour depression longue durée est ce que je serai payé? et est ce que si je decide de faire une rupture conventionnel je serai dédommager car sa fait 10 ans que je suis dans l'entreprise? que me conseiller vous et qu'est ce que je peu faire? cordialement.

Par **pat76**, le **06/03/2012** à **16:15**

Bonjour

Pour l'instant, vous allez voir votre médecin traitant et vous lui expliquez la situation.

Il décidera de quelle durée sera votre arrêt de travail pour état dépressif.

Vous bénéficierez des indemnités journalières de la sécurité sociale et d'un complément de salaire versé par l'employeur ou une caisse de prévoyance si cela est prévu par votre convention collective.

De quelle convention collective dépendez-vous?

Avez-vous eu un entretien avec votre employeur au sujet de votre situation actuelle?